

Mesures de déconfinement

Rédigée par D. Karvouniaris

Validée par Delfosse Philippe

Date : 13 mai 2020

Introduction

En cette période délicate de reprise progressive d'activités, la priorité du CEMôme est de garantir la sécurité sanitaire de ses collaborateurs et du public que l'association accueille (parents et enfants). S'y ajoute la volonté de restaurer une relation humanisée favorable à une reprise sereine.

Règles transversales

Procédure à respecter si apparition de symptômes

Un collaborateur qui se sent ou est malade reste à domicile et informe l'employeur selon les règles applicables dans l'entreprise.

Si un collaborateur tombe malade sur son lieu de travail, son responsable veillera à le renvoyer chez lui et à contacter son médecin traitant par téléphone. Si le travailleur malade est capable de rentrer chez lui par ses propres moyens, le responsable lui rappellera de porter son masque et de se laver les mains avant de partir.

Si le collaborateur n'a pas la force de rentrer seul à son domicile, en fonction de l'état de gravité de son état, il devra soit appeler un proche qui pourrait venir le chercher, soit faire appel aux services d'assistance médicale d'urgence. Durant cette attente, il est conseillé d'isoler le collaborateur dans une pièce, lui demander de se laver les mains et porter son masque.

Arrivée dans l'institution et départ du CEMôme (uniquement pour les collaborateur.trices)

Il est demandé à chaque collaborateur.trice d'arriver par l'entrée principale et de quitter le bâtiment par la porte latérale, en bas des escaliers.

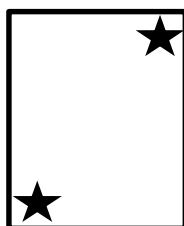
Du gel hydroalcoolique sera placé aux entrée et sortie. Nous vous demandons donc de vous désinfecter les mains en arrivant et en quittant le bâtiment.

Pas de salutations impliquant un contact : il existe de nombreuses alternatives à une poignée de main ou à un baiser.

Distanciation sociale

Utilisation de l'ascenseur

L'ascenseur ne peut être utilisé que par **maximum 2 personnes à la fois**, tout en respectant le marquage mis au sol.



Escaliers

Nous vous demandons de respecter le fléchage tel qu'indiqué :

- Coté rambarde : collaborateur.trice qui descend ;
- Coté mur : collaborateur.trice qui monte.

Toilettes

Une personne à la fois est autorisée de se rendre aux toilettes. Et il vous est demandé de vous laver les mains avant et après son utilisation.

En ce qui concerne les toilettes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), celles des 1^{er} et 2^{ème} étages sont condamnées.

Espaces fumeurs

Les espaces fumeurs sont limités à un nombre maximum de personnes présentes en même temps, et ce en fonction de la superficie de l'espace :

- Terrasse du - 1 : maximum 10 personnes
- Cour cabane camps : maximum 3 personnes
- Salle Rodelle : maximum 2 personnes
- 2^{ème} étage : maximum 2 personnes.

Mesures d'hygiène

Hygiène des mains

Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon et les sécher avec du papier.

Vous devez vous laver les mains :

- Avant de quitter votre domicile ;
- En arrivant sur votre lieu de travail ;
- Avant et après l'utilisation de votre armoire/vestiaire ;
- En arrivant sur votre milieu d'accueil ;
- En quittant votre lieu de travail et/ou votre milieu d'accueil ;
- En arrivant à votre domicile ;
- Avant et après l'utilisation des WC ;
- Avant et après un repas.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à divers endroits de l'établissement si vous n'avez pas de point d'eau à proximité, n'hésitez donc pas l'utiliser.

Des affiches de bonnes pratiques sont affichées à tous les points d'eau de l'établissement.

Evitez tout contact avec des objets ou des surfaces utilisés/touchés par d'autres personnes et lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement après tout contact.

Toussez et/ou éternuez dans un mouchoir en papier ou le coude. Si vous utilisez des mouchoirs en papier, merci de les jeter immédiatement à la poubelle.

Des gants sont mis à disposition des équipes logistiques pour mener à bien leurs tâches et les responsables ou animateurs pour désinfecter du matériel d'animation.

Si du matériel de protection est en insuffisance aux points stratégiques, merci d'en avertir votre N+1 afin que nous puissions faire le nécessaire.

Nettoyage des lieux, des équipements de travail et des équipements sociaux

L'équipe logistique devra veiller :

- Tous les matins, au bon nettoyage du lieu de travail et des postes de travail (claviers, souris, téléphones, ordinateurs, etc.) ;
- A nettoyer régulièrement les poignées de porte, les mains courantes (rampes, accoudoirs des chaises), les boutons d'ascenseur, les interrupteurs d'éclairage, les robinets des lavabos, les boutons de commande des appareils et des machines, etc.
- A nettoyer les écrans de contrôle des imprimantes ou des machines ;
- A porter une attention particulière aux équipements de protection appropriés, aux produits de nettoyage et aux instructions destinées aux travailleurs chargés du nettoyage.
- Travaillez autant que possible avec ses propres équipements de travail, et les nettoyer régulièrement (surtout lorsqu'ils sont utilisés par un autre collaborateur.trice). Chacun devra faire un effort sur la désinfection de son propre matériel.

Concernant le matériel informatique et téléphonique, il est demandé à chaque collaborateur.trice de désinfecter clavier, téléphone, souris et boutons arrêt/marche d'écran et/ou tour avant et après chaque utilisation. Pour ce faire, un désinfectant sera disposé à coté de chacun des ordinateurs.

Aération

Si le temps le permet, nous vous demandons de laisser les fenêtres ouvertes pour faire circuler l'air un maximum.

Toutefois, si la météo n'est pas au RDV, nous aérerons 15 minutes toutes les 2 heures.

L'utilisation du ventilateur ne sera pas autorisée.

Equipements de protection individuelle

Les masques buccaux

Les masques buccaux forment une barrière physique contre les éclaboussures ou les grosses gouttelettes.

Dans les situations où le 1,5 mètre ne peut être respecté, le port de masques buccaux est rendu obligatoire. De plus, pour être efficaces, ces masques doivent être portés et enlevés correctement.

Un même masque ne peut être porté que pendant 4 heures. Une fois le masque retiré, il doit être déposé dans un sachet en plastique.

Le CEMôme mettra à disposition 2 masques en tissus par collaborateur.trice. A la réception de vos masques, une signature vous sera demandée.

Pour l'entretien du masque, il est demandé à chaque collaborateur.trice de le laver quotidiennement :

- Soit en le mettant dans la machine à laver à 40 ° ;
- Soit en le stérilisant dans de l'eau bouillante.

Quant au séchage du masque, cette action doit être opérée rapidement (forte chaleur), tel que sèche-cheveux, séchoir ou en plein air.

N.B: à la réception d'un masque "fait maison", il est vivement conseillé de le laver avant sa première utilisation.

Gants en latex

Des gants sont mis à disposition des équipes logistiques pour mener à bien leurs tâches et des responsables ou animateurs pour désinfecter du matériel d'animation, ainsi que de l'équipe accueil au vu des divers contacts avec les parents.

Pauses déjeuner

Nous préconisons que votre pause déjeuner soit prise :

- Soit sur votre espace de travail ;
- Soit en dehors de l'institution ;
- Soit au -1 en respectant les distanciations sociales.

Nous vous demandons de privilégier des déjeuners faits maison et/ou préemballés.

Si vous souhaitez faire réchauffer vos plats, seules 2 personnes maximum seront autorisées à occuper la cuisine.

Dispositions par niveau

Une table avec le nécessaire de désinfection (gel hydroalcoolique, papier, gants, pulvérisateur, etc.) sera disposée à tous les niveaux de l'établissement (porte d'entrée principale, portes coupe-feu et porte de sortie).

De plus, des pulvérisateurs de produits désinfectants seront déposés à côté de chaque poste de travail (PC) afin qu'avant et après chaque utilisation, nous désinfectons les objets touchés et utilisés.

Niveau 0 : Accueil

Kitchenette

Une personne à la fois sera autorisée à occuper cet espace.

Local de réunion

Cet espace ne pourra être utilisé que par maximum 2 personnes.

Local matériel bureautique

Pour éviter les va-et-vient dans le cléfiez, nous laisserons l'armoire ouverte et une seule personne maximum sera autorisée à y être présente.

Cour cabane camp

Maximum 3 personnes peuvent y être présentes.

Cabane camp

Seules le personnel de l'équipe logistique peut avoir accès à cet espace pour les différentes tâches qui leur incombent.

Niveau 1 : salle Rodelle

Grande salle

Maximum 20 personnes seront autorisées à occuper cet espace tout en respectant les distanciations sociales.

Il est demandé à chaque occupant de désinfecter son espace après chaque utilisation. Du matériel de désinfection sera mis à disposition.

De plus, une bouilloire et une machine à café seront installées afin d'éviter les déplacements inutiles dans le bâtiment.

Kitchenette

Une personne à la fois sera autorisée à occuper cet espace.

Local Matos

Redouane continue à gérer la distribution de matériel les lundis et mercredis. Si vous avez oublié d'en faire la demande, redirigez-vous vers votre responsable direct.

Il est demandé à chaque collaborateur.trice utilisant du matériel spécifique de le désinfecter avant et après utilisation avec le matériel de désinfection mis à votre disposition.

Terrasse

Seules 2 personnes seront autorisées à occuper cet espace en même temps.

Niveau 2 : Open Space

Le couloir étant étroit, les casiers de chaque collaborateur.trice sont déplacés derrière les plantes, au niveau de l'espace animateur.

Merci de respecter le fléchage qui est au sol et garder une bonne distanciation sociale.

De plus, l'accès à vos ½ armoires se fera sur demande à votre responsable direct.

Kitchenette

Cet espace sera limité à maximum une personne. Merci de respecter le fléchage installé au sol.

Il vous est également demandé de désinfecter les objets avec lesquels vous êtes entré.e.s en contact avant et après utilisation. Du matériel de désinfection sera mis à votre disposition.

Multicopieurs (Ricoh)

Une personne à la fois sera autorisée à utiliser l'imprimante Ricoh. Merci de désinfecter le pavé écran tactile et de vous laver les mains avant et après utilisation de la machine.

Espace animateurs (PC)

Il est décidé, par respect des distanciations sociales, de condamner temporairement 2 PC sur les 4.

Espace coordinateurs et directions

Afin de respecter les distanciations sociales, il est demandé aux coordinateur.trice.s de provisoirement se dispatcher et ne pas hésiter d'utiliser d'autres postes de travail (ex : bureaux des référents-tuteurs) quand ils sont libres.

Bureaux référents-tuteurs

Chaque référent.e tuteur.trice a l'espace suffisant pour le respect des distanciations sociales. Seuls les moments de tutorat sont temporairement à repenser.

Bureaux DRH et administrateur

Les bureaux ne peuvent accueillir que maximum 3 personnes en même temps.

La distance des bureaux d'Oumaima et Dimitra est correcte (respect des distanciations sociales).

Une visite à la fois est autorisée dans le bureau DRH entre 9h00 et 13h00. Et en après-midi (au-delà de 13h00), 2 visites en même temps seront acceptées.

Local de réunion

Cet espace ne pourra être utilisé que par maximum 2 personnes.

Niveau du - 1

Espace EDD

De manière générale, ce local pourrait servir à plusieurs choses :

- Soit de locaux de réunion (espaces 1 et 2 du Pass Pass) en respectant les distanciations sociales.
- Soit de "cantine" en respectant les distanciations sociales.

Terrasse

Cet espace ne pourra être occupé que par maximum 10 personnes à la fois tout en respectant les distanciations sociales.

Cuisine

Seules 2 personnes pourront occuper cet espace en même temps.

Local logistique

Seules 2 personnes pourront occuper cet espace en même temps.

Le linge sale devra être déposé dans le sac prévu à cet effet, dans le 1^{er} espace du local logistique.

Local Matos

Le fonctionnement reste inchangé quant au local matos. Toutefois, ce local ne peut être occupé que par maximum une personne à la fois.

Chaufferie

Seul l'ouvrier (Mokhtar) est autorisé à avoir accès à cet espace.

Toilettes sèches

Ce local servira de stockage pour le linge sale des plaines, stages et Minimômes.

Costumothèque

La gestion de ce matériel reste inchangée. Toutefois, ce local ne peut être occupé que par maximum une personne à la fois.

Néanmoins, il est demandé à chaque collaborateur.trice de déposer systématiquement le costume utilisé dans le sac à linge sale (cf. local logistique).